

Dialogue social. L'UPA défend son modèle

Le 2 juin, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de modernisation du dialogue social. L'Union professionnelle artisanale de Bretagne (53.000 entreprises, 184.000 actifs dont 125.000 salariés) se réjouit que ce projet de loi reconnaisse le modèle qui existe déjà dans l'artisanat depuis 2010. Le dispositif des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRIA), composées à part égale de représentants de l'UPA et des organisations syndicales de salariés, adapté aux petites structures, sera élargi à l'ensemble des secteurs économiques pour les entreprises de moins de 10 salariés.

Présent jeudi à Quimper, le président régional Pierre Labbé a par contre fait part de la vive opposition de l'UPA à la volonté du législateur de donner aux représentants des CPRIA un rôle de médiateur dans les entreprises pour résoudre les conflits individuels ou collectifs. « L'approche dans des TPE à la structure quasi-familiale est différente que dans les grandes entreprises, explique Pierre Labbé. Vouloir intégrer un délégué du person-



Photo Roman Larvor

Pierre Labbé, poissonnier à Merdrignac, président de l'UPA.

nel extérieur va introduire méfiance et formalisme au sein des TPE et ne peut que dégrader les relations entre employeurs et employés ». L'UPA Bretagne défend ainsi une « relation directe et quotidienne entre l'employeur et l'employé ». Elle demande aux sénateurs qui examineront le texte lundi de retirer ces modifications et aussi l'extension des CPRIA à toutes les entreprises de moins de 50 salariés.